



**SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL
DES CÔTES D'ARMOR**

Séance du 5 juin 2026

Désignation des représentants du Syndicat mixte, des personnalités qualifiées et des institutions socio-professionnelles et œuvrant dans le champ de l'insertion ou du logement au Conseil d'administration de Terres d'Armor Habitat – Délibération n°3

--

Le Comité syndical du Logement Social des Côtes d'Armor s'est réuni le 5 juin 2026 sous la Présidence de Madame Gaëlle ROUTIER

Présents : Sylvie GUIGNARD, Michèle HAICAULT, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Raphaël LE MEHAUTE, Martine PELAN, Gaëlle ROUTIER

Excusée : Valérie RUMIANO donne pouvoir à Gaëlle ROUTIER

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 421-6, R. 421-4 et suivants relatifs à la composition du Conseil d'administration des Offices Publics de l'Habitat (OPH) ;

VU l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor en date du 25 mars 2021 ;

VU la délibération du Comité syndical du 6 mai 2026 portant sur la proposition d'évolution de la composition du Conseil d'administration de Terres d'Armor Habitat ;

VU la délibération n°1 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor du 5 juin 2026 portant installation de son Comité syndical

VU la délibération n° 2 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor du 5 juin 2026 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat mixte ;

Considérant que le Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor est la collectivité de rattachement de l'Office Public de l'Habitat « Terres d'Armor Habitat » ;

Considérant qu'il appartient, en conséquence, au Comité syndical de désigner, d'une part, ses représentants élus au sein du Conseil d'administration de l'Office et, d'autre part, les 9 personnalités qualifiées devant également y siéger au titre des catégories réglementaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE en qualité de représentants du Syndicat Mixte Ouvert au sein du Conseil d'administration de Terres d'Armor Habitat, les neuf membres de son comité syndical ;

DÉSIGNE, en qualité de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de Terres d'Armor Habitat, les 9 personnes suivantes :

- ▶ Françoise LE MEN (désignée par le CD)
- ▶ Julie CLOAREC (désignée par le CD)
- ▶ Jean-Claude DAUPHIN (désigné par le CD)
- ▶ Fanny CHAPPE (désignée par le CD)
- ▶ Jean-Luc GOUYETTE (désigné par le CD)
- ▶ Marie-Thérèse CHERIAUX GOUBIN (désignée par le CD)
- ▶ Pascale RIMAURO (désignée par SBAA)
- ▶ Annie GUENNOU (désignée par SBAA)
- ▶ Bruno BEUZIT (désigné par SBAA)

DÉSIGNE, comme membres du Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat, les institutions socio-professionnelles et l'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement, suivantes :

- La Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor
- Action Logement
- La Fédération des Acteurs des Solidarités des Côtes d'Armor

Celles-ci désigneront leur représentant au sein du Conseil d'Administration.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert de
Logement Social des Côtes d'Armor



Gaëlle ROUTIER